



CAMPS AVENTURE ÉTÉ 2019



"The green Island" Guernesey



Du lundi 8 au vendredi 19 juillet (12 jours)

Age : 13 / 17 ans

Effectif : 20 jeunes

Tarif : 590€ + adhésion Ulamir 15€

Transport : train + bateau

Hébergement : camping

Guernesey aussi appelée « l'île verte » sera le point fort de ce séjour pour une découverte de l'île anglaise par les sentiers, cottages, plages, remparts...les jeunes seront logés au « Maingys Scout Camp » pour 10 nuits. La dernière nuit se fera au camping d'Alet qui surplombe la ville de St Malo.

Sur ce séjour pas de programme d'activités déterminé à l'avance, c'est avant tout le lieu qui le détermine, pour laisser plus de place aux jeunes de devenir acteurs de leur séjour avec l'aide de l'équipe d'animation et ainsi favoriser l'autonomie. Une participation active leur sera demandé sur la vie quotidienne : courses, repas et entretien du camp.

Documents Obligatoires : carte d'identité ou passeport en cours de validité + autorisation de sortie du territoire (<https://www.service-public.fr> - Cerfa n°15646*01) avec la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire + carte de sécurité sociale européenne (<https://www.ameli.fr>)

"Par vents et marées" Plougonvelin

Du lundi 22 au samedi 27 juillet (6 jours)

Age : 9 / 12 ans

Effectif : 24 jeunes

Tarif : 260€ + adhésion Ulamir 15€

Transport : train + car

Hébergement : camping



Un séjour en bord de mer, hébergés au camping des terrasses de Berthaume. Au programme : partir à l'aventure sur les sentiers côtiers et découvrir le patrimoine d'une commune à l'ouest de Brest... Plougonvelin et son Fort de Berthaume pour un parcours en rochers (contrainte : mesurer 1m40 chaussé) et une chasse au trésor.

Au programme : randonnées découverte, plage, jeux, veillées, vie quotidienne...



ACCUEILS DE LOISIRS ULAMIR E BRO GLAZIK



Séjour :

- "The green Island" Guernesey
- "Par vents et marées" Plougonvelin
- "Au coeur du Kreiz Breizh" Centre Bretagne
- "Par vents et marées" Plougonvelin

Allocataire :

- CAF - N°
- MSA - Fournir un justificatif

INFORMATIONS SUR L'ENFANT ACCUEILLI

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance : / / Age : Fille Garçon

RESPONSABLES LÉGAUX DE L'ENFANT

1 Nom / prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

N° de téléphone : / / / / N° portable : / / / /

Lieu de travail : N° tél travail : / / / /
(Entreprise et commune)

Mail :@.....

(Pour pouvoir accéder au « portail familles » et inscrire en ligne votre enfant, il est indispensable que vous notiez une adresse mail).

2 Nom / prénom :

Adresse (si différente) :

N° de téléphone : / / / / N° portable : / / / /

Lieu de travail : N° tél travail : / / / /
(Entreprise et commune)

Situation familiale *(entourez la réponse)* : marié / en concubinage / pacsé / séparé / divorcé* / parent isolé / veuf
*(*Dans le cas où une décision de justice a été établie, fournir la copie du jugement concernant les dispositions de garde des enfants)*

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

L'enfant suit-il un traitement médical ? Oui Non

Si oui, merci de nous préciser le traitement :

.....
Nous ne pourrions être en mesure d'administrer le traitement à votre enfant sans la mise en place d'un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé)

Votre enfant a-t-il des allergies ? Oui Non

Si OUI, précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir (si automédication, merci de le signaler) :
(En cas d'allergie alimentaire, un certificat médical et un Projet d'Accueil Individualisé doivent être obligatoirement fournis pour qu'un régime alimentaire soit mis en place pour votre enfant et qu'un repas soit servi → CONTACT OBLIGATOIRE AVEC LE RESPONSABLE PÉRI-ÉCOLE)

Votre enfant est-il bénéficiaire de l'AEEH ou d'un PAI ? Oui Non
(si oui, merci de prendre contact avec l'AL lors de la remise du dossier)

État des vaccinations :

VACCINS OBLIGATOIRES	OUI	NON	DATE DU DERNIER RAPPEL	VACCINS RECOMMANDÉS	DATE
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				R.O.R.	
Poliomyélite				Coqueluche	
OU DTPolio				Autres	

Si l'enfant n'est pas à jour des vaccins obligatoires, merci de joindre un certificat médical de non contre-indication à son accueil.

MÉDECIN TRAITANT

Nom du médecin traitant : Ville :
N° de téléphone : / / / /

SÉCURITÉ SOCIALE

Régime d'Allocation familiale dont dépend l'enfant CAF MSA

N° de sécurité sociale du parent :

Mutuelle : oui non Si oui, laquelle :

INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

Merci d'indiquer d'éventuels problèmes, difficultés de santé et informations utiles, en précisant les précautions à prendre : (antécédent médical, port de lunettes, comportement de l'enfant, problèmes familiaux, droit de garde exclusif, ...) **CES INFORMATIONS SONT ESSENTIELLES AU BON DÉROULEMENT DE L'ACCUEIL DE VOTRE ENFANT.**

RESPONSABILITÉS ET AUTORISATIONS

Je, soussigné(e) Mme / M,
responsable légal de l'enfant

- ✓ Autorise l'équipe de l'accueil de loisirs à prendre les dispositions nécessaires en matière d'hospitalisation d'urgence.
- ✓ Autorise les personnes mentionnées ci-dessous à venir chercher mon enfant :
..... Tél. : / / / /
..... Tél. : / / / /
- ✓ Autorise la diffusion de l'image de mon enfant sur tout support visuel (photos, vidéos, expositions, articles, bulletin municipal et sites internet) et de l'Ulamir e bro Glazik.
- ✓ Autorise l'Ulamir à transporter mon enfant avec les véhicules des structures.
- ✓ Autorise l'Ulamir à conserver la copie de l'avis d'imposition fourni dans le dossier d'inscription.
- ✓ Atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur.

Fait à : le / /

Signatures :

BARRER LES AUTORISATIONS NON SOUHAITÉES

Les documents obligatoires à fournir pour les séjours :

- 1 - La fiche sanitaire de liaison
- 2 - L'attestation de droit à la CMU (pour bénéficiaire CMU)
- 3 - La carte européenne d'assurance maladie, la carte d'identité, l'autorisation de sortie du territoire (uniquement pour les séjours à l'étranger)

Les modalités d'inscription

1- Pré-réservations

Les pré-réservations sont des réservations qui n'ont pas encore été réglées par l'adhérent. Elles permettent de retenir une place sur le séjour avant d'effectuer le paiement. Les pré-réservations effectuées sont valables 14 jours. Au delà d'un mois avant le début du séjour, les pré-réservations sont valables 7 jours.

2- Paiement comptant ou échelonné

La famille a le choix entre un paiement en une seule fois ou un paiement échelonné. Si elle choisit le paiement par chèque, la famille a le choix entre le paiement comptant, et le paiement en 2, 3 ou 4 mensualités. Pour ce faire, la famille adresse à l'Ulamir en un seul envoi, 1 chèque d'Arrhes de 30%, encaissé immédiatement et le restant en 2 à 3 chèques d'un montant égal et datés du jour de la réservation. En aucun cas la famille n'antidatera les chèques. l'Ulamir se chargera d'encaisser les chèques sur un rythme mensuel. Le dernier encaissement aura lieu au début du séjour (sauf exception).

3- Annulation de la part du participant

Si l'annulation intervient plus de 30 jours avant le départ, l'Ulamir procède au remboursement du montant déjà acquitté. Si l'annulation intervient moins de 30 jours avant le départ, 30 % du montant total du séjour est dû par l'adhérent. Si l'annulation intervient moins d'une semaine avant le séjour, ou en cours de déroulement du séjour, la totalité du montant est dû par l'adhérent. Toutefois, l'adhérent pourra obtenir le remboursement du séjour en cas de maladie ou blessure de l'enfant constatée par certificat médical, qui empêche manifestement le jeune de participer au séjour.

4- Annulation de la part de l'Ulamir

l'Ulamir peut annuler le séjour si le nombre de participants est inférieur à 15. Dans ce cas, la totalité du montant du séjour est remboursée à la famille.

5- Exclusion d'un participant

l'Ulamir demande à ses directeurs de veiller à l'observation, par les participants, des règles de vie exposées dans le projet pédagogique du séjour ainsi que dans le projet éducatif de l'Ulamir. A cet effet, le directeur peut prendre la décision d'exclure un participant d'un séjour. Le retour du participant s'effectuera sans aucun remboursement et à ses frais ou à ceux de ses représentants légaux.

6- Réserves

La responsabilité de l'Ulamir ne pourra pas être engagée en cas de survenance d'évènements de force majeure ou d'intempéries. l'Ulamir décline en outre toute responsabilité concernant la perte ou le vol d'un objet détenu

par un participant et invite chaque famille à mesurer la valeur de chaque objet apporté par les enfants (téléphones, tablettes, maillots, etc.).

7- Aides financières pour le séjour

De nombreux organismes attribuent des aides financières pour faire partir votre enfant en colonie de vacances. Leur montant varie suivant vos ressources. Découvrez les dispositifs d'aides existants pour bénéficier d'une prise en charge financière :

Les chèques-vacances



Si votre employeur ou comité d'entreprise vous remet des chèques-vacances, vous pouvez les utiliser pour régler la colonie de vacances de votre enfant.

La Jeunesse au Plein Air



La Jeunesse au Plein Air (JPA) attribue des aides financières pour le départ en colonie de vacances. Découvrez les modalités pour en bénéficier sur www.jpa.asso.fr

La Mutualité Sociale Agricole (MSA)

La MSA aide les enfants des exploitants et salariés agricoles à partir en vacances. Ces derniers ont le choix entre deux dispositifs : les chèques-vacances ou les bons vacances. Le montant des aides est déterminé en fonction du quotient familial. Si vous êtes affilié, prenez contact auprès de la MSA de votre département.

Les comités d'entreprises (CE)

La politique en matière d'aides aux vacances collectives diffère d'un CE à l'autre. Contactez votre comité d'entreprise pour connaître ses modalités d'attribution d'aides financières.

Les collectivités territoriales (CCAS)

Les mairies et les conseils généraux, via leurs services sociaux, attribuent parfois des aides journalières. Pour en connaître le montant et les modalités d'attribution, il convient de contacter les assistants sociaux du quartier où vous résidez ou la mairie de votre commune.

Réunion d'information pour les séjours le **samedi 15 juin**
à partir de 9h (l'horaire précis sera communiqué par mail ultérieurement)
dans les locaux de l'Ulamir (33 rue Laënnec - Plonéis)

Renseignements et inscriptions:

Florence : camps.aventure@ulamir-ebg.org / 06 95 53 67 07

Dossier complet à renvoyer à :

Ulamir e bro glazik
33 rue Laënnec
29710 Ploneis

"Au coeur du Kreiz Breizh" Centre Bretagne



Du lundi 29 juillet au samedi 3 août

Age : 10 / 14 ans

Effectif : 24 jeunes

Tarif : 240€ + adhésion Ulamir 15€

Transport : car + randonnées (ânes)+ train

Hébergement : camping



Envie de partir à l'aventure pour découvrir le centre Bretagne, baskets aux pieds et sac à dos prêt pour un séjour itinérant dont le point de départ est la campagne Carhaisienne, nous parcourrons les chemins de randonnées à pieds, accompagnés pour une partie de notre périple par 2 ânes... Au programme : Randonnées, bivouac, veillées au clair de lune, chants, jeux...

"L'aventure dans le golfe" Golfe du Morbihan



Du lundi 19 au mardi 27 août

Age : 10 / 16 ans

Effectif : 24 jeunes

Tarif : 400€ + adhésion Ulamir 15€

Transport : train + car

Hébergement : camping

Envie de partir à l'aventure et de découvrir le golfe du Morbihan avec les copains ! Un séjour itinérant le long de sentiers côtiers, à pieds ou transports en commun. Aperçu du programme : randos au rythme du groupe, du camping, des visites, des veillées au clair de lune, des jeux... De bonnes baskets, un petit sac à dos, de la bonne humeur, et nous voilà partis entre copains et copines pour une vraie balade.

L'ULAMIR e bro glazik

CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL itinérant, l'Ulamir agit au plus proche des habitants et avec l'implication du plus grand nombre, toutes générations et origines confondues...

De multiples services, activités et animations sont proposés à la population.

Ils favorisent toujours la rencontre et l'échange et visent autant l'épanouissement individuel que collectif.

Conçues par une solide équipe de bénévoles et de salariés, nos actions sont complémentaires de celles proposées par les communes et les associations existantes.

De nombreux partenariats sont élaborés dans ce but (avec les communes, Quimper Bretagne Occidentale, la CAF, le Conseil Départemental...)



L'Union Locale d'Animation en Milieu Rural e Bro Glazik est une association loi 1901 gérée par un Conseil d'Administration qui se réunit 3 à 4 fois par an. Il est composé de 31 personnes, représentant des adhérents, des associations ainsi que des collectivités locales.

Ulamir centre social e Bro Glazik

Ouverture du lundi au vendredi
de 9 h à 12h et de 13h30 à 18h

33 rue Laënnec 29710 Plonéis
02 98 91 14 21
ulamir.ebg@wanadoo.fr

www.ulamir-ebg.org

